

soulagement, elle pleura. Mais lorsque retournée à la sainte-Table pour vénérer la relique, le Père la lui présenta à baiser, elle s'en empara en demandant sa guérison à haute voix. C'est là que sainte Anne l'attendait. Aussitôt elle se sentit mieux. La vie lui revenait. Elle entendit la messe sans aucune fatigue, monta la *Scala Sancta* par deux fois sans éprouver la moindre douleur. Les pèlerins qui la voyaient si gaie, pleuraient de joie, l'embrassaient et remerciaient sainte Anne avec elle.

Mardi soir, elle revenait se jeter dans les bras de son vieux père qui l'avait vue partir avec tant d'inquiétude.

—Le même jour, un petit garçon a laissé ses béquilles au sanctuaire vénéré.

\* \*

*Un sacrilège de dix-sept ans :*

A comparu devant la Cour d'assises des Hautes-Pyrénées, en France, un incendiaire de 17 ans, Marcel Gueyta, accusé d'avoir mis le feu à la cathédrale de Tarbes et à l'église de Cadenac.

Le feu, grâce à la promptitude des secours, n'avait pas eu le temps de se propager.

Le malheureux avait auparavant consommé quantité d'hosties et fracturé le tronc de la sacristie. Ce n'était pas son premier exploit.

Il avait tenté de mettre le feu à plusieurs églises, et, détail étrange, après chaque sinistre le parquet recevait des lettres anonymes lui désignant comme incendiaire Guyeta. Or, il a été établi que c'est Guyeta lui-même qui écrivait ces dénonciations.

A l'audience, son défenseur, Mr Dasque, a établie que Marcel Guyeta avait donné des signes d'extravagance depuis le jour où un magnétiseur de passage l'a hypnotisé dans une séance publique qu'il donnait à Tarbes.

Malgré les efforts de la défense, sur l'avis conforme des médecins, le juré a admis la responsabilité du jeune Gueyta, qui a été condamné à cinq ans de réclusion.